



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
VINEUIL-SAINTE-FIRMIN

1 rue de la Duchesse de Chartres
60500 VINEUIL SAINT FIRMIN tél 03.44.57.06.05 fax 03.44.58.20.56
Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

Arrêté municipal n°062

CIRCULATION 8 MAI

Le Maire de la Commune de Vineuil-Saint-Firmin,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2216-3,

Vu le Code de la route,

Vu le Code pénal,

Vu la circulaire N° 86-230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le Maire en matière de circulation routière,

Vu le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'Instruction Municipale, livre I, huitième partie, signalisation temporaire pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974

Considérant que par mesure de sécurité, lors de la **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**, il y a lieu d'interdire la circulation rue de la Duchesse de Chartres à partir de la rue Beaumarchais jusqu'au Cours Ferraud,

ARRETE

Article 1:

Le **VENDREDI 8 MAI 2026** la circulation de tous véhicules sera interdite rue de la Duchesse de Chartres à partir de l'intersection du Cours Ferraud jusqu'à l'intersection de la rue Beaumarchais de **10h45 à 12h30**, sauf pour les riverains.

Article 2:

Des barrières de sécurité et des panneaux d'interdiction seront mis en place aux date et heures ci-dessus.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Le secrétaire de mairie et le Commandant de la Gendarmerie de Chantilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié dans la forme accoutumée.

Fait à VINEUIL SAINT FIRMIN, le 21 avril 2026.

Le Maire,

François LANGERAUX

